

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 09 février 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize, le neuf février à dix-huit heures, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le deux février deux mille seize, se sont réunis à la salle des Fêtes de Jouey, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. - GAGNEPAIN R. - CHAVE C. - CLERGET M-A. - DAMBRUN G. - SOURIEAU C. - SOUPART J. - DUBAJ M-T. - BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. - DUFOUR M-B. - LOISEAU M. - ROUHETTE M. - LEFEVRE C. - PORCHERET P. - GOBBO P. - LIBRE M. - L'HOSTE A. - MILLOT J. - GAILLOT J. - BOULEY J-L. - PERRIN G. - DESBOIS M. - PEREIRA J. - MAITRE M-R. - RENAULT F. - BIGEARD A. - MOINGEON A. - BELORGEY A. - LIEBAUT R. - GUINIOT A. - PARFAIT J-F. - ACOULON J. - POILLOT A.

Etaient absents excusés :

NIVOIS C. - LHOMME J-L. - HENRY-DESCHAMPS M. (procuration à GOBBO P.) - DECOMBARD J. - ANDRE J. (procuration à BOULEY J-L.) - GRANDBOUCHE E. (procuration à POILLOT A.).

Le Président remercie Madame LEFEVRE, Maire de Jouey, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Il porte à la connaissance des Conseillers communautaires les absences excusées de Mesdames VILMUS F. Sous-Préfète de Beaune, BARRAUD D. Trésorière, MOINGEON B. Conseillère départementale, et de Monsieur SUGUENOT A. Député Maire.

Il ouvre la séance à 18 h 10 mn et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 34 titulaires + 1 suppléant

Nombre de procuration : 3

Nombre de votes possibles : 38

Nombre de délégués absents : 6

Quorum : 21

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur CHAVE C.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis par mail dans chaque mairie le 02 février 2016. Aucune observation n'a été constatée.

Point d'étape de la CDCI

Le Président explique qu'il n'y a pas de volonté de la part de Bligny et Pouilly de s'engager dans un processus de rapprochement avec la Communauté de Communes du Pays d'Arnay et Liernais, compte-tenu des problèmes de fiscalité et des différentes compétences de chacun.

Il rappelle que la décision de fusion sera rendue par la sous-préfecture le 17 mars 2016.

Le Président informe les Conseillers Communautaire qu'il souhaitait que Madame VILMUS, Sous-Préfète de Beaune, soit présente à la réunion de Conseil Communautaire pour présenter la suite du projet de fusion.

Il souhaite proposer à Monsieur POILLOT et ses adjoints de se joindre à une réunion de Conseil Communautaire afin de travailler ensemble sur le projet de fusion et sur les différentes compétences de chaque territoire.

Affaire LAKS

Madame LAKS, une ancienne professeur de musique, à déposer le 13 janvier 2016 une requête devant le Tribunal Administratif sollicitant le versement de la somme de 15 000 euros en réparation d'un préjudice matériel et de la somme de 5 000 euros en réparation d'un préjudice moral. De plus, s'ajoute à sa requête le versement d'une indemnité provisionnelle de 10 000 euros.

Le Président indique qu'à compter du 18 janvier 2016, date de réception de la requête de Madame LAKS, il avait 15 jours pour présenter un mémoire de défense.

Le Président demande l'autorisation de désigner Maître Morgane AUDARD comme avocate pour défendre la Communauté de Communes dans cette affaire.

Vote :
Pour : 38
Abstention :
Contre : 0

Compétences scolaires : Fusion des écoles de Lacanche

Le Président rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire du 12 janvier 2016, la décision de fusionner l'école élémentaire et l'école maternelle de Lacanche avait été reportée en attendant de rencontrer les directeurs de chaque école.

Lors du dernier conseil d'école du 02 février 2016, le directeur de l'école élémentaire et la directrice de l'école maternelle ont donné leur accord pour une fusion en école primaire, en précisant que cette fusion permettra de diminuer la masse de travail car l'administratif est très lourd.

Vote :
Pour : 32
Abstention : 4
Contre : 2

Compétences scolaires : Détermination du ressort des écoles communautaires

Le Président propose aux Conseillers Communautaires de reconduire pour l'année 2016-2017 le ressort des écoles de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay afin de gérer les dérogations.

Vote :
Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

Subvention à l'école Jeanne d'Arc

Le Président précise aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communes ayant la compétence scolaire est obligé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

Pour l'école Jeanne d'Arc ces frais de fonctionnement s'élèvent à 25 650,00 euros pour l'année scolaire 2015-2016, pour 57 élèves du territoire, à raison de 450,00 euros par enfant.

Il convient de procéder au versement de la somme de 10 260,00 euros représentant 4/10^{ème} de l'aide attribuée, le reliquat sera versé après le vote du budget 2016.

Vote :
Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

Travaux communaux

Le Président informe les Conseillers Communautaires que la Commune de Foissy souhaite confier par contrat de mandat, à la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, les travaux de réfection de la couverture de l'église dont le montant s'élève à 70 127,40 euros.

Vote :
Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

Gestion du personnel

Le Président informe les Conseillers Communautaires que suite à la démission d'un agent contractuel il convient de procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Vote :

Pour : 38

Abstention : 0

Contre : 0

Intervention de Madame GAUDRY, Directrice du multi-accueil

Présentation de la Maison de l'enfance et du projet pédagogique, par la Directrice Madame GAUDRY.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Président,
Jérôme SOUPART